

Arrêté du Maire

LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

2021 - P - N° 414

Le Maire de la ville d'Arras,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Directeurs de Police Municipale,

Considérant les quotas de promotion interne pour l'année 2021,

Considérant le dossier présenté pour l'accès à ce grade,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Figure sur la liste d'aptitude au grade de Directeur de Police Municipale, par voie de promotion interne au titre de l'année 2021, l'agent ci-dessous :

NOM	PRENOM	GRADE ACTUEL
HULEUX	Eric	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe

ARTICLE 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 12 avril 2021.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à l'intéressé(e). Une ampliation sera adressée au comptable de la collectivité, et le cas échéant, au représentant de l'Etat.

Fait à Arras le 12 avril 2021

Maire,
Adjointe déléguée,

Nadine GIRAUDON



AH